

## **Difficultés de l'endettement et gestion de la dette : le Maroc à l'heure du partenariat euro-méditerranéen**

Améziane FERGUENE \*  
Fatiha MOHSSINE-ABDALI \*\*

### **Résumé**

A l'instar de nombreux pays en voie de développement, le Maroc est confronté depuis une vingtaine d'années à de sérieuses difficultés d'endettement. Moyennant l'application de mesures d'ajustement structurel, des rééchelonnements de dettes lui ont été accordés aussi bien dans le cadre du Club de Londres que de Paris. Les limites de cette approche ont exigé du Maroc et de ses créanciers d'explorer d'autres voies ; parmi celles-ci la conversion d'une partie des dettes commerciales en investissements directs est sans doute la plus prometteuse. Dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen lancé à Barcelone en 1995 -et concrétisé au niveau marocain par la signature en 1996 d'un Accord d'Association avec l'U.E.- le Maroc s'efforce de promouvoir une gestion active de la dette fondée, d'une part, sur cette conversion en investissements et, d'autre part, sur un remboursement anticipé des dettes onéreuses grâce à de nouveaux emprunts obtenus à de meilleures conditions. Cette solution qui suppose audace et générosité de la part de l'Europe, jusqu'où est elle appliquée et applicable ? Après une analyse succincte de l'endettement marocain, c'est à cette question que l'article tente d'apporter des éléments de réponse.

### **Summary**

Morocco has been confronted with serious debt problems over the past 20 years, which is typical of many developing countries. Some debt rescheduling agreements have been implemented, by both the London Club of creditors and the Paris Club, under condition of structural adjustment measures. But the heavy constraints and limitations of this strategy have forced Moroccan authorities and foreign creditors to explore new ways to cope with the debt issue. One such promising mechanisms is the conversion of some commercial debts into equity as a form of direct

---

\* Maître de conférences à l'Université Pierre Mendès France (Grenoble), Chercheur d'IREP-D

\*\* Doctorante à l'IREP-D, Université Pierre Mendès France (Grenoble)

investment into private ventures. Within the framework of the Euro-Mediterranean Agreement, established in Barcelona in 1995, and implemented in 1996 with the Association Agreement with the European Union, Morocco is taking a proactive stand on the debt question. It actively develops the debt/equity conversion mechanisms, and initiates new borrowing procedures to seek better conditions. These steps require both generosity and willingness on the European side. This paper analyzes the issues related to this major step for a new development, by reviewing first the state of the debt question and presenting an assessment of the prospect of the Moroccan debt conversion policy.

## Introduction

L'Accord de Partenariat euro-méditerranéen signé à Barcelone, en novembre 1995, entre l'UE et 12 Pays Tiers Méditerranéens (PTM)<sup>1</sup>, marque une rupture par rapport aux précédents car il est basé sur les principes de la réciprocité et du partenariat et prévoit la création d'une zone de libre-échange (ZLE) à l'horizon 2010 entre les rives Nord, Sud et Est de la Méditerranée.

L'instauration de cette ZLE représente un enjeu énorme pour les PTM compte tenu du fossé économique qui les sépare des pays de l'UE. Les énormes disparités en termes de PIB par habitant, de revenus et de salaires, et la grande dépendance économique des PTM vis-à-vis de l'UE constituent non pas des obstacles insurmontables, mais du moins de solides barrières à la mise en place d'un partenariat équitable et réussi (Ferguène A., et Mohssine-Abdali F., 1999).

La question de l'endettement est un problème épineux qui risque de compromettre le projet. Avec 200 milliards de dollars de dettes extérieures, les PTM doivent déboursier chaque année 17 à 19 milliards pour le service de la dette, alors qu'ils ne reçoivent en moyenne que 2 milliards de l'UE (subventions et prêts de la BEI, Banque Européenne d'investissement). Il est donc indispensable d'envisager des solutions de réduction de la dette et d'entamer au plus tôt des négociations sur son réaménagement. Puisque l'Europe est le principal créancier, c'est à elle de prendre cette initiative. De plus, selon les statistiques de la Banque mondiale, l'Algérie est le seul PTM

---

<sup>1</sup> Les PTM - ou encore PSEM, Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée - sont : Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens autonomes, Tunisie, Turquie.

qui présente un excédent commercial, et seuls l'Algérie et Malte ont des comptes courants à peu près équilibrés. Ceci complique le remboursement de la dette et son éventuelle restructuration. L'exemple de la réduction de la dette des pays d'Amérique latine organisée dans les années 1980-1990 pourrait être utile dans ce contexte.

Cet article porte sur le cas du Maroc et montre que la question du traitement de la dette relève des urgences, d'autant plus que l'engagement du Maroc vis-à-vis de l'espace euro-méditerranéen est un choix irréversible. Un grand décalage existe entre l'ampleur du démantèlement douanier consenti par le Maroc, dans la perspective de la ZLE, et la modicité et la lenteur du processus européen d'aide à la mise à niveau de l'économie marocaine.

Nous nous proposons dans un premier temps de situer l'analyse à l'échelle du Maghreb dans son ensemble et de donner à ce niveau un aperçu succinct du phénomène de l'endettement et de ses conséquences sur le double plan économique et social.

Après un bilan sommaire des performances de l'économie marocaine, nous procéderons à un état des lieux de la dette de ce pays et du poids qu'elle représente. Nous analyserons également la structure de cette dette selon les catégories de créanciers, ainsi que les contraintes économiques et sociales qu'elle implique malgré les mesures de rééchelonnement adoptées.

Enfin, dans un troisième temps, nous passerons en revue les politiques mises en œuvre par le Maroc dans le but d'endiguer d'une manière active son endettement extérieur et nous nous interrogerons sur les actions futures ainsi que sur le rôle que peut jouer l'UE dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen afin de soutenir le Maroc dans cet effort.

## **I. L'endettement du Maghreb : un aperçu succinct.**

Remarquons tout d'abord que le problème de la dette dépasse le cadre marocain et affecte tous les pays en voie de développement (PVD). En 1982, un grand nombre de PVD (le Mexique en tête) se sont retrouvés en défaut de paiement de leur dette extérieure. Du coup, éclatait une crise mondiale du service de la dette. Considérée au départ comme un problème temporaire de

liquidités, cette crise est devenue par la suite un fardeau freinant la croissance économique de nombreux pays.

La dette des PVD est passée de 9 Mds \$ en 1955 à 647 Mds \$ en 1980, puis à plus de 2 000 Mds \$ en 1996<sup>2</sup>. Ces pays remboursent annuellement au titre du service de la dette (intérêts et principal) une somme se situant, ces dernières années, autour de 200 Mds \$. De fait, depuis 1983, les flux financiers entre pays riches et pays pauvres se sont inversés : les flux d'argent des pays pauvres vers les pays riches sont depuis cette date supérieurs aux flux en sens inverse. Les transferts nets des PVD vers les pays développés de 1983 à 1993 ont été de l'ordre de 300 Mds \$. En Afrique, la dette extérieure se chiffrait à 320 Mds \$ fin 1998.

Le FMI a proposé depuis plusieurs années de vendre une partie de ses réserves d'or pour assurer le financement de la Facilité d'Ajustement Structurel Rapide (FASR). En 1994, le G7 a décidé à Naples d'appliquer un taux d'annulation des créances commerciales de 50% aux pays ayant un endettement important. Les institutions internationales ont lancé en 1997 une initiative qui concerne les dettes des 41 pays pauvres les plus endettés (167 Mds \$).

Le Maghreb n'est pas épargné par le phénomène de l'endettement. Pour s'équiper, les Etats maghrébins ont dû recourir à des ressources financières extérieures en escomptant une tendance à la hausse de leurs recettes d'exportations. Cependant, les programmes prétendus de développement n'ont pas connu les succès que l'on espérait. En effet, dans une conjoncture de croissance ralentie au niveau tant international que national dans les années soixante-dix, et en absence d'élargissement du marché intérieur, les énormes besoins de financement ont été comblés par l'emprunt interne mais surtout externe, entraînant un endettement sans précédent. L'appréciation du dollar sur les marchés des changes et les taux d'intérêt élevés n'ont pas été non plus étrangers à une telle évolution. Le service et le remboursement de la dette ont engendré des difficultés financières des plus délicates. Les déséquilibres financiers qui en ont résulté ont été tels qu'ils ont gêné le développement des économies nationales concernées.

---

<sup>2</sup> Banque Mondiale, 1999, Global Development Finance, washington.

Ainsi, dès la fin de la décennie 1970 et le début des années 1980, les pays du Maghreb ont connu une baisse de l'activité économique avec tous les effets qui l'accompagnent sur la population en termes de chômage et de pouvoir d'achat. Ils ont été inexorablement amenés à s'endetter encore plus et à hypothéquer davantage encore leur autonomie en matière de politique économique afin de contrer cet "endettement guillotine". Par ailleurs, éprouvant de plus en plus de difficultés pour rembourser leur dette et remédier à une situation économique dégradée, ils ont eu recours au rééchelonnement, ce qui a impliqué la mise en œuvre, sous la houlette des bailleurs de fonds, de programmes d'ajustement de leurs structures économiques (PAS).

La mise en œuvre de cette politique d'ajustement structurel s'est concrétisée par un renversement des priorités. L'Etat devait d'abord stabiliser et restructurer son économie. Les politiques de stabilisation consistent en une politique monétaire restrictive ( augmentation des taux d'intérêt, réduction des apports de crédits, ...) et en une politique budgétaire récessive (réduction des services publics, de la fonction publique et privatisation des entreprises publiques). Quant aux politiques de restructuration, elles consistent en politique de marché ( levée des contrôles sur les prix et les salaires, suppression des subventions, ...) et en une politique commerciale ( levée des obstacles aux échanges, promotion des exportations et attraction des investissements extérieurs, ...). Or l'application de ces mesures s'est effectuée au prix d'une baisse du niveau de vie, d'une aggravation de la pauvreté et d'une détérioration sérieuse de la situation sociale, ce qui a créé parfois de graves complications politiques.

Presque vingt ans plus tard, le PAS a permis aux pays du Maghreb de rétablir progressivement leurs équilibres macro-économiques et d'entamer un processus de modernisation économique orienté vers une intégration plus poussée dans les rouages et les mécanismes de l'économie mondiale.

### Dette extérieure de quelques pays en développement dont ceux du Maghreb (en millions de \$)

|                | Total de la dette |               | Total de la dette / PIB (%) |             | Dette à long terme / Total de la dette (%) |           | Distribution de la dette à long terme en % |           |            |           |           |           |
|----------------|-------------------|---------------|-----------------------------|-------------|--------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|
|                | 1991              | 1996          | 1991                        | 1996        | 1991                                       | 1996      | Multilatérale                              |           | Bilatérale |           | Privée    |           |
|                |                   |               |                             |             |                                            |           | 1991                                       | 1996      | 1991       | 1996      | 1991      | 1996      |
| <b>Algérie</b> | <b>28 205</b>     | <b>33 260</b> | <b>64</b>                   | <b>77</b>   | <b>92</b>                                  | <b>93</b> | <b>10</b>                                  | <b>13</b> | <b>14</b>  | <b>45</b> | <b>76</b> | <b>42</b> |
| Argentine      | 65 403            | 93 841        | 36                          | 32          | 75                                         | 80        | 11                                         | 13        | 14         | 13        | 75        | 74        |
| Brésil         | 120 924           | 179 047       | 32                          | 24          | 77                                         | 80        | 12                                         | 7         | 19         | 12        | 69        | 82        |
| Chili          | 17 947            | 27 411        | 55                          | 38          | 82                                         | 75        | 29                                         | 10        | 7          | 3         | 64        | 87        |
| Egypte         | 32 606            | 31 407        | 92                          | 46          | 90                                         | 92        | 11                                         | 14        | 72         | 80        | 17        | 5         |
| Gabon          | 4 223             | 4 213         | 87                          | 87          | 76                                         | 92        | 11                                         | 15        | 68         | 81        | 21        | 4         |
| Jordanie       | 9 550             | 8 118         | 247                         | 114         | 78                                         | 88        | 12                                         | 19        | 44         | 57        | 44        | 24        |
| Mexique        | 114 068           | 157 125       | 37                          | 49          | 75                                         | 72        | 18                                         | 16        | 11         | 10        | 71        | 75        |
| <b>Maroc</b>   | <b>21 267</b>     | <b>21 767</b> | <b>80</b>                   | <b>59,1</b> | <b>95</b>                                  | <b>97</b> | <b>26</b>                                  | <b>31</b> | <b>44</b>  | <b>42</b> | <b>30</b> | <b>27</b> |
| <b>Tunisie</b> | <b>8 250</b>      | <b>9 887</b>  | <b>66</b>                   | <b>54</b>   | <b>89</b>                                  | <b>90</b> | <b>37</b>                                  | <b>41</b> | <b>43</b>  | <b>36</b> | <b>20</b> | <b>24</b> |
| Turquie        | 50 874            | 79 789        | 33                          | 43          | 82                                         | 73        | 24                                         | 13        | 21         | 13        | 55        | 74        |

Source: Banque Mondiale, World Debt Tables, 1996

On constate donc que, de moyen de financement facilement accessible dans les années 1960, les emprunts sont devenus un poids de plus en plus lourd à porter dans les années 1970, avant de dégénérer en crise au début des années 1980 et d'exiger aujourd'hui une gestion rigoureuse voire périlleuse.

Le développement par l'endettement international entraîne son lot de conséquences et de répercussions néfastes. Parmi celles-ci:

- la dévalorisation du rôle de l'épargne intérieure;
- l'extraversion des économies en développement concernées par l'obligation d'exporter davantage pour rembourser la dette;
- l'abandon accentué de l'agriculture vivrière;
- l'obligation d'importer des technologies inadaptées en raison notamment des prêts liés;
- la dépendance croissante envers les institutions financières internationales;
- la contraction des dépenses sociales : la dette ne freine pas seulement le développement économique mais entrave également le progrès social.

Mais, au-delà de ces aspects relativement connus, le plus alarmant est que la dette a alimenté la corruption, favorisé "la fuite des capitaux", engendré une "nouvelle classe sociale" dont les assises économiques reposent sur des capitaux reliés à la coopération internationale et sur les recettes d'exportation des matières premières, toutes choses qui reviennent à dire que le système de l'aide et de l'endettement a contaminé le champ politique qui, arrosé de l'extérieur, peut se passer de ses bases sociales pour survivre (BICHARA K., 1997).

## **II. La dette du Maroc : origines économiques, ampleur et ... rééchelonnement.**

Comme nous l'avons vu en introduction, le problème de la dette remonte aux années 1970. A l'époque, la richesse phosphatière du Maroc passait pour une manne inépuisable (la tonne se négociait en 1975 à 74 \$, beaucoup plus chère que le baril de pétrole). Les récoltes agricoles étaient exceptionnelles et provoquaient une euphorie excessive. En plus, sous l'influence du mouvement des non-alignés et de l'idéologie tiers-mondiste, on pensait qu'un Etat ne pouvait être mis en faillite et que, dans le pire des cas, on suspendrait les paiements et les créanciers seraient obligés de désespérer et "d'effacer l'ardoise".

Cependant, à partir de 1978, les cours des phosphates ont beaucoup baissé, et des sécheresses terribles ont frappé le pays. Les créanciers ont contraint le Maroc à une série de rééchelonnements de dettes, puis surtout à un ajustement structurel impopulaire et onéreux.

Sur le plan social, les conséquences ont été fortes : une inflation forte (9.7% en 1978; 6.2% en 1983; et 6.1% en 1995 par exemple), des taux d'intérêt et une pression fiscale parmi les plus élevés du monde etc. D'où un niveau et une qualité de vie en régression, aggravés par une démographie galopante et de nouvelles sécheresses.

Au total, disons que les cinq années "d'inconscience financière" que le Maroc a connues entre 1972 et 1977 sont payées au prix fort puisque cela fait vingt ans que le pays rembourse. Et, au prix d'une rigueur égale à celle des deux décennies écoulées, ce n'est qu'à l'horizon 2010 qu'il peut espérer sortir du

tunnel, à condition bien sûr de ne pas retomber dans le "tourbillon de la dette".

Pour rendre compte de cette évolution défavorable, nous allons d'abord rappeler les grandes tendances de l'économie marocaine depuis le début des années soixante jusqu'à 1997, puis dans un deuxième temps, nous analyserons l'ampleur et la structure de la dette du Maroc et, enfin, nous soulignerons les limites des politiques de rééchelonnement suivies pendant les années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt-dix.

### ***II.1. Les grandes tendances de l'économie marocaine***

Bien qu'on puisse procéder à un découpage plus fin en distinguant des sous-périodes plus homogènes, on peut globalement, repérer trois grandes phases de croissance qui se distinguent nettement aussi bien du point de vue des performances enregistrées qu'en termes d'orientations de la politique économique.

#### **II.1.1. Première phase**

La première phase de croissance s'étale sur les deux premières décennies de l'indépendance (1960 et 1970). Le profil de croissance qui s'est singularisé durant les années 1960 par son rythme modéré, avec un taux d'accroissement de la production ne dépassant guère 4% en moyenne annuelle, devait connaître une forte accélération au cours du quinquennat 1973-1977 pour atteindre le taux moyen de 6.7% par an. En définitive - grâce à cette accélération - l'ensemble de la décennie 1970 est caractérisée par un rythme de croissance nettement plus élevé que celui enregistré lors de la décennie précédente, soit 5.6% par an en moyenne.

#### **II.1.2. Seconde phase**

La deuxième phase coïncide approximativement avec la période de mise en application du PAS et s'étend sur l'ensemble de la décennie 1980. Ce programme, adopté entre 1980 et 1992, visait principalement le rétablissement des équilibres financiers internes et externes à l'aide de diverses politiques économiques. Sur plan des performances économiques, cette phase a été marquée par un net ralentissement de régime avec un taux de croissance moyen en deçà du plancher de 4% par an. On notera que ce ralentissement a été particulièrement marqué au début de cette phase où le

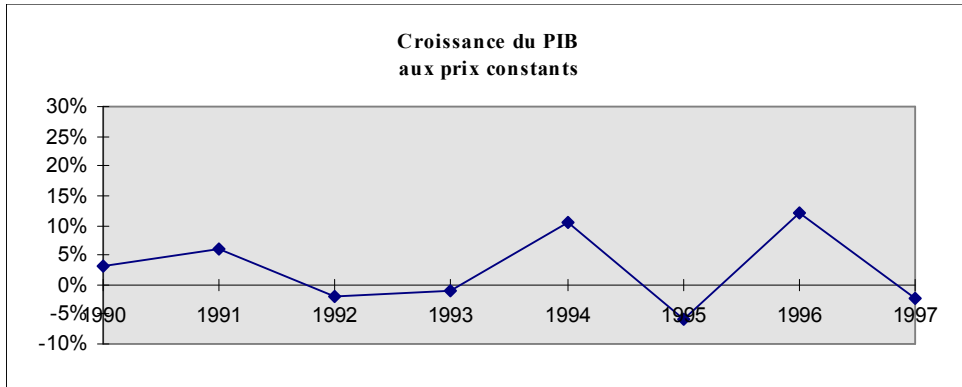
taux de croissance, ayant subi de fortes baisses dues à des conditions climatiques particulièrement défavorables, s'est établi autour d'une moyenne de 3% par an. La deuxième moitié de la période d'ajustement structurel a cependant connu une certaine amélioration du point de vue des performances économiques globales avec un rythme de croissance atteignant la moyenne de 4.5% durant les années 1986-1990.

### **II.1.3. Troisième phase**

Enfin, la troisième phase est celle qui correspond à la période de l'après-ajustement et couvre à peu près la première moitié de la décennie 90. Cette phase, qui devait consolider les acquis de la période d'ajustement et ouvrir de nouvelles perspectives pour l'économie marocaine, a connu de fortes fluctuations sous l'effet d'une sécheresse récurrente (pratiquement une année sur deux). Les performances économiques ont été en conséquence fortement contrastées : tandis que le taux de croissance moyen au cours des années 1991-1996 est descendu à 2.8% par an, l'inflation a été maîtrisée avec des taux à 1 seul chiffre ( 3% en 1996 et 1% en 1997) et le déficit budgétaire a été ramené de 12% du PIB en 1980/1982 à moins de 3% en 1996. Toutefois, l'année 1997 s'est achevée sur un déficit des finances publiques de 4.8%

### **II.1.4. Evolution du PIB**

Sur la période 1970-1997, le PIB a enregistré un taux de croissance réel de 4.4% en moyenne annuelle avec une évolution en dents de scie. Ce qui reste faible par rapport aux performances des pays émergents. Sous l'effet des fluctuations à caractère conjoncturel, tant au plan interne qu'externe, mais surtout des orientations de la politique économique, le rythme de croissance a été tout au long de cette période assez irrégulier avec de fréquentes alternances entre les mouvements d'accélération et de décélération. Par exemple, en 1995, très touché par la sécheresse, le Maroc a connu une baisse du PIB supérieure à 6% tandis qu'en 1996, grâce aux abondantes pluies hivernales qui ont favorisé une récolte céréalière record, le PIB a augmenté de 12% environ. En 1997, l'économie marocaine accuse une récession de 2.2% (3.1% hors agriculture).



Source: Ministère de l'économie et des finances, 1998

En fait, l'économie marocaine étant basée sur la "manne" agricole, elle s'avère très vulnérable et imprévisible. Son rythme de croissance est irrégulier car il ne dépend pas que des variations des prix des matières premières, mais aussi et très fortement des caprices du ciel et des aléas des conditions climatiques.

### II.1.5. Bilan

Globalement, le bilan économique et financier du Maroc au cours de ces dernières années demeure inquiétant et les équilibres macro-économiques restent fragiles. Dans les zones urbaines, le chômage atteint 17% de la population active (300 000 jeunes frappent à la porte du marché du travail chaque année et 700 000 sont actuellement à la recherche d'un emploi). La pauvreté absolue affecte 4 à 5 millions de personnes (sur une population qui va bientôt franchir le cap des 30 millions). Le taux de scolarisation à 6 ans est l'un des plus faibles au Maghreb (7 enfants sur 10 seulement sont scolarisés) et celui de l'analphabétisme des adultes (53%) est parmi les plus élevés du monde.

Si le pays a, pendant des années, été donné en exemple par la Banque Mondiale et le FMI, il se retrouve actuellement dans le collimateur de ces institutions. La raison principale en est l'absence d'une véritable politique économique. La machine économique ne tourne pas convenablement pour créer de nouveaux emplois, la croissance étant insuffisante pour réduire le taux de chômage.

## **II.2. L'ampleur et la structure de la dette du Maroc**

Aujourd'hui, l'économie marocaine souffre de faiblesses structurelles : un budget dont l'essentiel des ressources va au fonctionnement et au remboursement de la dette, un marché du travail rigide et des indicateurs sociaux médiocres voire très médiocres. Deux contraintes principales pèsent sur la politique budgétaire du Maroc : le déficit social et le remboursement de la dette. Ces deux contraintes sont liées dans la mesure où, pour réduire le poids de la dette, L'Etat doit rembourser la dette publique et veiller en même temps à ramener le déficit budgétaire à un taux acceptable.

### **II.2.1. La dette en chiffres**

En fait, le handicap de l'économie marocaine reste le poids excessivement lourd de sa dette extérieure. Malgré les dix ans d'ajustement structurel, cette dette reste une charge qui pénalise très fortement les objectifs de croissance du pays et affecte son équilibre macro-économique. La dette extérieure atteint en 1998 presque 19 Mds \$, ce qui représente près de 52,7% du PIB. Le service de cette dette, quant à lui, représente plus de 31% des recettes d'exportation. Le remboursement de la dette publique mobilise quasiment 31% de l'ensemble des recettes budgétaires engrangées par l'Etat, dans le même temps que 52% de ces mêmes recettes vont aux dépenses de fonctionnement et 15% seulement pour l'équipement. Autant dire que la dette reste encore un énorme frein qui bloque la machine économique. Le social, non plus, n'est pas épargné. Les charges au titre de la dette extérieure publique sont à peu près du même montant que l'ensemble des dépenses d'investissement de l'Etat, soit environ 2 Mds \$ par an qui s'évanouissent ainsi dans les circuits financiers internationaux au détriment du développement.

Ainsi, sur un budget de 100 Mds de dirhams<sup>3</sup>, l'équation est simple : une fois payés le service de la dette et les rémunérations des fonctionnaires, il ne reste presque plus rien pour les investissements publics nécessaires, les profondes réformes et les nombreux chantiers en attente depuis des années (santé, éducation, logement, ...). Les déficits sociaux restent énormes en matière de santé et d'éducation. D'autant que les ressources douanières du Maroc vont tendre à diminuer une fois l'Accord d'Association avec l'UE entré en vigueur (entrée prévue pour mars 2000).

---

<sup>3</sup> A l'heure actuelle 1 dirham (Dh.) = 0,6488F.F. (ce qui se traduit par 10,11 Dh. pour 1 euro)

L'évolution en volume de la dette et l'importance de son service sont des indices révélateurs de la gravité du problème. Cette évolution renvoie au phénomène de l'endettement en tant que processus cumulatif. L'amortissement de la dette risque d'entretenir l'endettement par le recours à des emprunts nouveaux pour payer les anciens.

Depuis 1992, dernière année de la période du rééchelonnement et du programme du FMI, l'encours de la dette du Maroc s'est quelque peu stabilisé et a connu une évolution constante en valeur absolue. Mais c'est par rapport aux grandeurs économiques essentielles qu'il faudrait apprécier son importance. On notera que son pourcentage par rapport au PIB s'était envolé dans les années quatre-vingt atteignant un record en 1987 lorsque la dette du Maroc a représenté 128% du PIB. En 1997, elle s'est élevée à 18,983 Mds \$, soit 58,3% du PIB. Son service engloutissait la même année 31% des recettes d'exportations. Ce qui est lourd comparé à d'autres pays, comme le Mexique (26.5%) ou l'Argentine (23.5%). En 1998, le taux d'endettement a encore baissé pour se situer au niveau de 52.7 % et, selon les estimations du ministère de la Prévision Economique et du Plan, il devrait continuer à baisser pour se situer à 34,5% du PIB en 2003. Cette baisse de presque 20 points permettra de dégager un gain proportionnel au budget de l'Etat (un gain de 18 millions de Dirhams dans cinq ans). Les intérêts au titre de la dette extérieure connaîtront, eux, une baisse de 2,4% par an en valeur. Le service total de la dette extérieure (intérêt plus principal) ne représenterait, ainsi, que 21,6% des recettes d'exportation de biens et services en 2003, contre 31,4% en 1998.

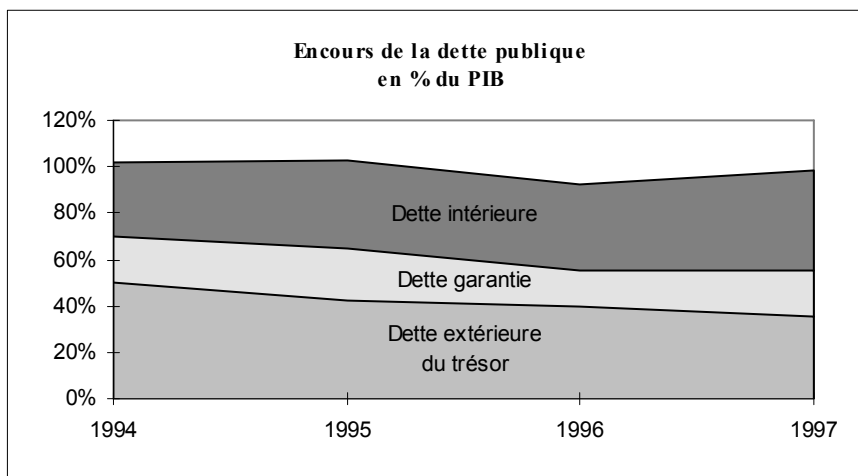
La part du service de la dette publique (intérêts + amortissements) a augmenté en proportion des recettes ordinaires de l'Etat de 12.8% en 1980 à 25.6% en 1996/1997 et à 29.2% en 1997/1998, en raison notamment du remboursement par anticipation d'un prêt onéreux de la BAD et d'Eximbank Japon. Il faut signaler que ce ratio a atteint des niveaux très élevés entre 1985 et 1991, soit environ 31% en 1990. Ces dépenses constituent un lourd fardeau qui grève la capacité de financement de L'Etat. A titre d'exemple, la réduction du déficit budgétaire en dessous de 3% du PIB aurait des répercussions appréciables sur le taux d'endettement total du Trésor (i.e. endettement externe et interne) qui s'établirait, en pourcentage du PIB, au terme de l'exercice 1999-2000, à 73,1% contre 74,5% en juin 1999 et 76,2% à la fin de l'année fiscale 1997-1998.

### Evolution de la dette extérieure totale (1975-1997)

| Année              | 1975  | 1980  | 1985  | 1987 | 1990  | 1991 | 1992  | 1993  | 1994  | 1995  | 1996  | 1997  |
|--------------------|-------|-------|-------|------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Dette</b>       | 2 353 | 9 710 | 15    | 19   | 23    | 21   | 21    | 20    | 21    | 23    | 21    | 18    |
| <b>En millions</b> |       |       | 753   | 800  | 524   | 267  | 305   | 783   | 712   | 006   | 168   | 983   |
| <b>\$</b>          |       |       |       |      |       |      |       |       |       |       |       |       |
| <b>%</b>           | 26.2% | 53.3% | 122.4 | 128% | 97.1% | 80%  | 71.2% | 57.8% | 48.8% | 69.9% | 59.1% | 58.3% |
| <b>PNB</b>         |       |       | %     |      |       |      |       |       |       |       |       |       |

Source : Banque Mondiale, 1999. Global Development Finance, washington

Quant à l'encours de la dette publique intérieure, il a pris de plus en plus d'ampleur. Il se situe en 1997 à 39% du PIB contre 14% en 1980 et 18% en 1983. Cette dette permet de couvrir le déficit budgétaire. La dette publique globale ( c'est à dire les dettes intérieure et extérieure publiques + la dette extérieure privée garantie par l'Etat marocain) s'élève à 97.3% du PIB en 1997 contre 105.5% en 1995.



Source: Ministère marocain de l'économie et des finances, 1998, Rabat.

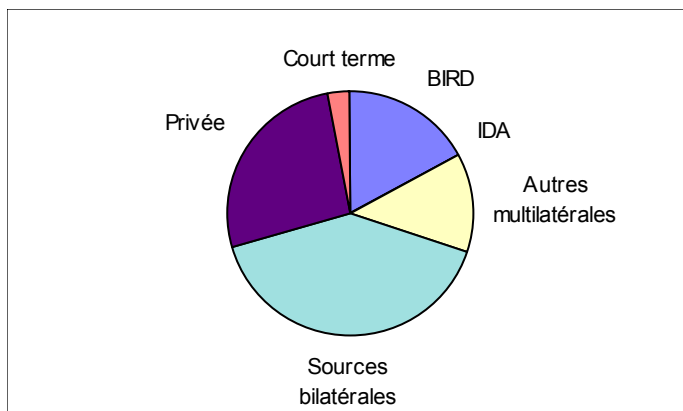
### II.2.2. Les créanciers du Maroc<sup>4</sup>

Remarquons d'abord qu'en 1996 près de 97.25% de la dette marocaine est à long terme (contre 2.75% à court terme), tandis que 73% est de source publique contre 27% de source privée (autrement dit l'endettement international du Maroc est à 73% le fait de l'Etat marocain).

#### Composition de la dette marocaine 1996 selon les bailleurs de fonds. (en millions de \$)

|                               | 1996   |         |
|-------------------------------|--------|---------|
| BIRD                          | 3 732  | 17,15%  |
| IDA                           | 32     | 0,15%   |
| FMI                           | 3      | 0,01%   |
| Autres sources multilatérales | 2 765  | 12,70%  |
| Sources bilatérales           | 8 840  | 40,61%  |
| Privée                        | 5 795  | 26,62%  |
| Court terme                   | 598    | 2,75%   |
| Total                         | 21 767 | 100,00% |

Source: Banque Mondiale, 1998



En 1997, la répartition de la dette extérieure marocaine est grosso modo la suivante :

- Club de Paris : 50% (dont 17% France, 7.5% Etats-Unis et 6.8% Espagne),
- Institutions internationales : 30% (dont Banque Mondiale 22%),

<sup>4</sup> Voir annexe I

- Banques commerciales : 15%,
- Autres : 5%

On voit que l'UE reste la principale zone créancière. Avec un montant de 7 Mds \$, elle représente 36% de la dette totale dont le quart est à taux onéreux. Si on considère les pays, la France arrive en tête des pays pourvoyeurs des prêts publics, après la Banque mondiale, loin devant les Etats-Unis ou l'Espagne. La dette à l'égard de la France représente 17% de l'endettement extérieur du Maroc en 1997, soit environ 17 Mds de F. En fait, elle représente 25% de ses charges annuelles, ayant été contractée à des taux d'intérêt élevés.

La France est donc le premier créancier de son voisin du Sud. Or, elle est également le partenaire privilégié du Maroc et occupe incontestablement une position dominante dans ses relations extérieures : premier fournisseur (21% des importations), premier client (26,9% des exportations), premier investisseur étranger (22% des total des flux d'investissement sur les dix années 1988-1997). Ainsi, on constate depuis plusieurs années que les flux financiers nets se sont inversés au profit de la France.

En mai 1999, le Maroc a présenté à la Banque Mondiale un Programme de réformes économiques et sociales (PRES) en vue de bénéficier d'un prêt de 250 millions de dollars. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique visant une croissance économique élevée, durable, génératrice d'emplois nouveaux. Les composantes essentielles de cette politique sont développées actuellement dans le cadre du Plan quinquennal 1999-2003 censé marquer l'engagement du Maroc sur des objectifs de progrès économique et sa mobilisation pour une croissance annuelle de 6% : taux nécessaire à la résorption significative du chômage dont souffre le Maroc.

Avec plus de 10% du total des engagements cumulés, le Maroc est le principal bénéficiaire parmi les treize pays africains qui, grâce à leur solvabilité, bénéficient du concours du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD). Le Maroc est l'un des principaux actionnaires et clients de la BAD. Il détient 3,7% du capital. En 1998, les engagements de prêts cumulés en faveur du Maroc se chiffraient à 3,8 milliards de dollars. Près du quart des engagements cumulés de la Banque a été consacré au secteur agricole et au renforcement de la sécurité alimentaire. Les

interventions de la BAD dans ce secteur sont axées sur la lutte contre la pauvreté considérée comme un phénomène essentiellement rural.

Avec le financement d'une soixantaine de projets, la BAD est, avec la Banque mondiale et la France, un des principaux bailleurs de fonds du Maroc. Durant les deux dernières années, la BAD a participé au financement d'un projet de développement de l'épargne dont le montant total s'élève à 600 millions de dollars, un projet de réfection des chemins de fer, un projet d'ajustement du secteur des télécommunications, en plus de l'approbation, en décembre dernier, d'un important programme de réformes économiques et sociales.

Soulignons que la BAD est impliquée également dans le secteur de la pêche. Elle est aussi intéressée par l'investissement dans les agro-industries de traitement du poisson et des produits dérivés et ce, par des lignes de crédit à la pêche artisanale. Elle accorde une attention toute particulière au rôle des femmes dans la transformation et la commercialisation ; enfin elle soutient les institutions associées à la recherche sur l'aquaculture, la vulgarisation, l'apport d'intrants et la distribution dans les zones qui offrent un haut potentiel en la matière. Cette stratégie ne concerne pas uniquement le Maroc mais l'ensemble des pays africains intéressés.

### **II.3. Les politiques de rééchelonnement**

Même si le poids de la dette a été réduit ces dernières années en pourcentage du PIB, il reste malgré tout l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics marocains. Jusqu'en 1992, il y a eu le recours au rééchelonnement de la dette. Ce mécanisme a pour but de redéfinir les modalités de remboursement en accordant au pays débiteur de nouveaux termes de remboursement. C'est une modification de l'échéancier sans modification du montant total de la dette. Ainsi, L'Etat débiteur peut profiter du report des paiements pour réorganiser ses positions financières et développer ses exportations.

Mais le rééchelonnement n'est pas seulement conçu pour alléger la situation financière des débiteurs. Il vise également et surtout à défendre le système financier international, donc à sauvegarder les intérêts des créanciers, notamment les banques. Car sans ce procédé, celles-ci risquent la faillite et le

système financier international l'effondrement. Le rééchelonnement ne se traduit donc pas précisément en remises de dette mais simplement en ajournement du paiement.

Le rééchelonnement n'est accordé que moyennant l'application du PAS; celui-ci doit faire l'objet d'un accord entre le pays endetté et le FMI. En l'absence de ce programme, les négociations dans le cadre du Club de Paris et du Club de Londres ne peuvent avoir lieu.

Durant la période 1983-1992, le Maroc a signé neuf accords de rééchelonnement de sa dette. Celle-ci a été rééchelonnée six fois avec le Club de Paris pour un montant de 6.7 Mds \$. Les créanciers du Club de Londres ont aussi rééchelonné trois dettes marocaines (1986-1990) pour un montant de 3.2 Mds \$. De plus, l'Arabie Saoudite a décidé d'annuler la dette de 1991, soit quelques 2.7 Mds \$. Depuis 1992, la dette des deux premiers rééchelonnements du Club de Paris ont été entièrement remboursés.

Cependant, les problèmes d'endettement sont trop complexes pour qu'on puisse les résoudre par le rééchelonnement. La crise de l'endettement résulte de la mise en place d'une mauvaise politique financière et économique alors que le rééchelonnement, lui, a pour but de calmer cette crise et non d'y apporter une solution radicale. C'est la raison pour laquelle les plans de redressement ont trop souvent pour résultat d'accroître le chômage, la pauvreté... dans les pays concernés. Les programmes du FMI ont même parfois abouti à aggraver les déséquilibres financiers. En effet, les programmes appliqués aux différents pays endettés insistent sur deux objectifs:

- la libéralisation du commerce extérieur qui implique l'allègement maximal des droits de douane;
- la lutte contre les déficits budgétaire et commercial.

Or ces deux objectifs deviennent contradictoires dès qu'on les applique aux finances des PVD dont les structures sont totalement différentes de celles des pays industrialisés.

### **III. Vers une gestion active et efficace de la dette**

On voit donc qu'il est devenu urgent pour le Maroc de réduire le montant de sa dette extérieure et de résoudre ce lancinant problème qui grève

lourdement ses finances publiques. Il est temps de sortir d'une économie d'endettement dévoreuse de ressources pour passer à une économie de croissance et de développement, seule à même de permettre de s'attaquer aux nombreux chantiers sociaux en attente. Pour traiter cette question de la gestion de la dette, nous allons d'abord évoquer les solutions globales envisagées et/ou adoptées, puis nous allons nous arrêter sur l'exemple de la dette française reconvertie (en partie) en investissements et, enfin, nous indiquerons quelles sont à notre avis les solutions d'avenir.

### III.1. Les solutions globales préconisées et/ou adoptées

Pour alléger le fardeau de l'endettement, s'impose une politique économique susceptible d'accroître les ressources financières internes ainsi qu'un saut qualitatif dans la gestion de la dette. Cependant, une "gestion active" de celle-ci exige le soutien des principaux créanciers ainsi qu'une évolution des positions du Club de Paris. Les pays occidentaux ont, eux aussi, intérêt à accepter un traitement à la fois politique et dynamique de la dette. Faire la sourde oreille risquerait de mener le Maroc à terme à rééchelonner une nouvelle fois avec les conséquences sociales terribles que l'on sait.

Certes, le Maroc a mené une politique qui a permis d'abaisser le taux de l'endettement de 128% du PIB en 1987 à 52,7% en 1998, et il est déterminé à poursuivre la réduction de la dette en jouant actuellement sur plusieurs formules et en explorant d'autres pistes. La première consiste dans le **déplafonnement** : Il s'agit de plaider auprès du Club de Paris - gestionnaire de la dette publique - la levée du plafond de 20% du montant des dettes commerciales susceptibles d'être converties en prises de participations dans les entreprises marocaines.

Sur proposition de la France, le sommet des pays membres du G7 réuni à Cologne en Allemagne (juin 1997), a accordé une attention spécifique aux 41 pays pauvres très endettés (PPTE) dont l'endettement est considéré comme "insupportable", selon les critères du programme de la Banque mondiale, et qui représente quelques 167 Md \$. La solution consiste à supprimer en totalité le service de la dette sur une génération (soit sur trente ans) au titre de l'aide publique au développement et à ne plus leur accorder que des dons. Mais pour annuler le service de la dette, deux conditions sont requises. Il faut qu'il y ait d'abord une approche équitable impliquant un partage juste du

fardeau entre créanciers du Club de Paris et institutions financières internationales, mais aussi entre créanciers bilatéraux eux-mêmes. Un tel partage prenant en compte le niveau de revenu de chaque pays du G7, est indispensable afin que la charge des nouveaux efforts exceptionnels consentis en faveur des pays les plus pauvres ne soit pas supportée exclusivement ou essentiellement par les pays qui ont apporté dans le passé les soutiens financiers les plus importants. Ensuite, et c'est la deuxième condition, les ressources ainsi dégagées doivent servir à soutenir de vrais projets de développement<sup>5</sup>.

S'agissant des pays dits à revenus intermédiaires non éligibles à des réductions de dettes, comme le Maroc, il est également devenu impératif de repenser les conditions d'allègement de la dette. Par exemple, le Maroc a déjà épuisé le seuil actuel de transformation de la dette en investissements et bute sur le plafond fixé à 20 % par le Club de Paris.

Des propositions sont formulées dans ce sens où il s'agira **de relever ce plafond** incompressible pour passer à 30 ou 50% du montant de la dette convertible en investissements. La France et l'Espagne qui appuient le Maroc dans cette démarche, tentent d'attirer l'attention de leurs partenaires au sein du Club de Paris sur la question de l'endettement des pays à revenus intermédiaires rencontrant des difficultés lourdes et handicapantes. Toutefois, la réalisation jusqu'au bout d'une telle volonté est tributaire, d'une part, du consentement des autres créanciers et, d'autre part, de la capacité du Maroc à absorber un tel volume de conversion de dettes en investissements<sup>6</sup>.

Une seconde solution consiste à effectuer **des remboursements par anticipation**. En fait, une grande partie de la dette rééchelonnée dans les années 1980 a été contractée dans une période d'argent cher et à des taux d'intérêt fixes et onéreux (à 8% voire 10% ou 11% contre 5 à 6% actuellement). Or, aujourd'hui, on est dans une période de taux d'intérêt relativement bas. La solution consisterait ainsi à racheter la dette onéreuse, payer par anticipation en renégociant à la baisse les taux auxquels le Maroc

---

<sup>5</sup> Une deuxième catégorie de pays, confrontés à un endettement important, se verraient pour leur part appliquer un taux d'annulation de leurs créances commerciales de 67%, au lieu de 50% actuellement.

<sup>6</sup> Notons que récemment, le club de Paris a porté à 30% le plafond de conversion des dettes commerciales en investissements (et non plus 20% seulement comme cela était le cas jusque là).

avait souscrit ses emprunts afin de les remplacer par des créances à de meilleures conditions. Naturellement, l'idéal est de ne plus s'endetter vis-à-vis de l'extérieur sauf pour refinancer à un taux très intéressant une partie de la dette rééchelonnée.

Par exemple, en février 1997, et après une absence de quatorze ans, les bons résultats macro-économiques ont permis au Maroc d'effectuer son retour sur le marché international des capitaux pour lancer des emprunts à des taux favorables. Il a pu ainsi lever, à des conditions intéressantes, un emprunt de 260M\$ auprès d'un consortium bancaire (120 M \$ à la Banque Africaine de Développement et 140 M \$ à l'Eximbank japonaise) qu'il a affecté à un règlement anticipé d'une partie de sa dette la plus onéreuse. En fait, depuis 1983, et en raison des cycles de rééchelonnements, le Maroc n'avait plus levé de capitaux sur le marché international et se contentait de se tourner vers le marché intérieur pour financer ses déficits : solution efficace mais plus coûteuse que le recours au marché international.

On remarque d'ailleurs que, depuis 1991, la cotation de la dette marocaine sur le marché secondaire augmente (elle est passée de 50% à 95% en 1997). Ce qui montre qu'elle est une valeur intéressante et qu'elle gagne en crédibilité de remboursement. La notation par les deux agences internationales de notation, Moody's et Standard & Poors, même si elle n'a pas permis au Maroc d'accéder à "l'investment grade", a souligné la capacité du Maroc à payer ses dettes. En 1995, on lui a attribué une note égale à celle de l'Argentine et du Brésil. Et, en 1996, on a estimé que les ratios de solvabilité et de liquidité permettaient au Maroc de se placer dans la catégorie de crédit où se trouvent la Turquie, Le Mexique ou les Philippines.

Une autre voie novatrice consiste en des **allègements supplémentaires**. Les créanciers effacent une partie de l'ardoise ou bien convertissent la dette en investissements publics ou privés. En contre-partie, le Maroc met en œuvre un certain nombre de projets d'intérêt commun. Ceci a pour effet d'alléger sensiblement l'endettement tout en canalisant vers le pays des investissements porteurs de développement.

Le problème est que les banques internationales privées créancières du Maroc, qui détiennent une grande partie de la dette marocaine, refusent ce type d'allègements. Le Maroc ne peut donc, actuellement, négocier les

meilleures possibilités d'effacement et d'allégement de ses dettes qu'auprès des créanciers publics réunis au sein du Club de Paris.

### **III.2. Un bon exemple : la dette française et sa reconversion en investissements**

En 1996, une nouvelle impulsion a été donnée aux relations financières bilatérales franco-marocaines avec la mise en place d'un éventail de facilités (ristournes, reconversions, lignes de crédit) pour alléger la dette du Maroc. Un accord a ainsi été ratifié le 26 décembre 1996 permettant de mettre en œuvre les dispositions du procès-verbal agréé du Club de Paris du 27 février 1992. Cet accord, portant sur un total de 1 Md de F, a permis d'annuler une dette de 400 M de F et de procéder à des appels d'offre pour l'achat de 600 M de F de créances françaises sur le Maroc.

Le produit de l'annulation des 400 M de F a été intégralement affecté à la réalisation de projets d'infrastructures économiques et sociales dans les provinces du Nord. Les dossiers éligibles concernaient des opérations en capital destinées à financer un projet nouveau, l'extension d'une activité existante ou des prises de participation dans des entreprises marocaines dans le cadre de la privatisation.

L'ensemble de ces opérations a permis de faciliter pour le Maroc le développement de cette formule avec d'autres partenaires : l'Espagne, l'Italie et il est en passe de l'être avec les Etats-Unis, l'Autriche et l'Allemagne. Par exemple, l'Espagne, dont les créances s'élèvent à 1.3 Mds \$, a accepté de suivre le même mécanisme. En 1996, un premier accord a permis de convertir 50 M \$, tranche visant essentiellement les projets de développement du tissu industriel du nord marocain.

En octobre 1997, la France et le Maroc ont également signé un second accord de conversion de dettes en investissements portant sur un montant de 1.4 Md de F supplémentaires. Ce montant devait constituer une aubaine pour de nombreuses entreprises françaises leur permettant de financer leurs investissements au Maroc à travers le rachat de créances du Trésor français. Sur cette nouvelle tranche, près de 700 MF sont engagés et 130 MF conclus. Pour l'instant, seule une faible partie (400 MF) a été utilisée pour faciliter les investissements privés. Le milliard restant sera consacré à de grands travaux

comme le nouveau port atlantique de Tanger (projet colossal évalué à 200 Mds de F), la rocade méditerranéenne qui doit relier l'Est à l'Ouest (de Tanger à Oujda), la centrale thermique de Tahadart, produit d'une convention entre l'Office National d'Electricité (ONE) et EDF ou la centrale éolienne d'Al Koudia (près de Tétouan), la plus grande d'Afrique et dont le coût est estimé à 300 Mds de F.

Rappelons qu'il y avait un butoir constitué par la limite fixée par le Club de Paris à 20% de l'encours total de la dette commerciale qui étaient susceptibles d'être reconvertis en investissements. En effet, aux termes de la réglementation européenne, la France ne pouvait aller plus loin pour soutenir d'une manière accrue le Maroc dans cet épineux dossier de la dette. Elle avait déjà fait le maximum autorisé dans ce domaine, car ces 20% (environ 3.5 Mds de F) étaient quasiment consommés et étaient à l'origine de la mise en œuvre de 33 projets qui ont contribué à doper les investissements français au Maroc en 1997. Néanmoins, le Maroc n'a cessé de plaider et de presser la France de poursuivre ses efforts et surtout d'intervenir auprès de Bruxelles afin que ce plafond autorisé des conversions possibles passe à 30% des montants en jeu (ce qui a été acquis récemment comme indiqué ci-dessus). Etant le principal créancier, la France était le pays le mieux placé pour convaincre ses partenaires de relever le plafond autorisé (ce qu'elle a effectivement fait) et elle reste aujourd'hui le pays le mieux placé pour appuyer les démarches du Maroc en vue de son intégration comme partenaire associé de l'UE.

En définitive, ce sont 4.2 Mds de F de moyens supplémentaires qui ont été dégagés par la France en faveur du Maroc tout au long de ces quatre dernières années. Récemment, le Maroc a obtenu un rehaussement d'un milliard du plafond autorisé pour les conversions de dettes en investissements. Un milliard de F pour le refinancement de la dette marocaine a été dégagé sur les ressources de l'agence française de développement (AFD), qui a accordé, en outre, une ligne de crédit supplémentaire d'un milliard de F. Cette ligne a été ouverte pour financer des projets de développement rural notamment et pour la "mise à niveau" des PME-PMI marocaines, qui seront confrontées dans les prochaines années à la rude concurrence européenne dans le cadre de la ZLE euro-méditerranéenne. A la marge, la Coface (assurance-crédit extérieur) a mis à la disposition des importateurs marocains 2.5 Mds de crédits "cofacés", ouverts en 1998 par la France.

Le champ d'application de ces opérations est large et les modalités techniques simplifiées. Certaines sommes ont été mises à la disposition des entreprises privées marocaines pour les aider à se restructurer. D'autres ont eu pour but de renforcer les entreprises françaises déjà installées au Maroc et d'attirer de nouvelles. En fait, même s'il commence à souffrir de la concurrence des pays d'Asie pour le coût de la main-d'œuvre salariée, le Maroc reste relativement attractif. Les entreprises françaises qui s'y sont délocalisées contribuent depuis des années à alimenter un courant d'affaires continu entre les deux pays, qui s'appuie aussi sur la présence d'une forte communauté marocaine en France (700 000 personnes) et de nombreux ressortissants français au Maroc (28 000). Près de 800 entreprises françaises sont installées au Maroc, dont 450 filiales, représentant 15 des 20 premiers groupes français, et 300 joint-ventures. Elles génèrent 3% de l'emploi total marocain, ce qui représente 60 000 salariés. La France reste donc le premier investisseur au Maroc, malgré un "déclassement" à la cinquième place en 1997, dû à des implications exceptionnelles (et sans doute non-récurrentes) des Etats-Unis, de la Suède, de l'Allemagne et du Japon dans de "grands projets".

Ce processus entamé par la France et l'Espagne, partenaires traditionnels du Maroc, vient en mars 1999 de connaître une avancée notable avec la décision italienne de procéder à une reconversion d'une partie de sa créance sur le Maroc, soit 100 millions de dollars sur un total de 327 millions de dollars.

La transformation de cette partie de la dette vis-à-vis de l'Italie en investissements concerne des projets publics, aussi bien dans le secteur économique et social que dans les projets liés à la protection de l'environnement, ou encore à caractère commercial. Outre la question de la dette qui connaît ainsi une évolution favorable au Maroc, l'Italie a signifié son intérêt de partenaire en accordant un don financier pour soutenir la PME et en octroyant un prêt à des conditions que l'on juge autrement plus favorables que par le passé. Destiné également à la PME, ce prêt d'un montant de 165 millions de dirhams (environ 16,5 millions de dollars) est remboursable sur une période de 30 ans, avec un délai de grâce de 12 ans et supporte un taux d'intérêt de 1% seulement. L'objectif assigné à ce prêt est la création de sociétés mixtes, support d'un transfert de technologies italiennes et notamment (souci d'environnement oblige !), des technologies propres et non polluantes. La structure des exportations italiennes, lors des

trois dernières années, montre en effet que la technologie italienne est présente dans des secteurs à "fort taux de pollution", à savoir les tanneries, le secteur du cuir et de la maroquinerie, en passant par les activités liées au secteur de production des chaussures.

La prise de conscience de la nécessité d'une plus grande maîtrise des industries polluantes et d'une meilleure protection de l'environnement explique cet engagement à consacrer une partie de la dette reconvertie à la question écologique. Tout comme elle explique la nécessité d'investir dans des technologies propres, mises en relief par le lien qui est ainsi fait avec le transfert de technologie (italienne en l'occurrence).

Cependant, ce ballon d'oxygène, s'il permet au Maroc de souffler un peu, doit s'inscrire dans une volonté stratégique à long terme. Le Maroc souhaite devenir le champ d'expérimentation d'un nouveau partenariat euro-méditerranéen sur les plans politique, économique et stratégique. Il ne dissimule pas ses craintes que, sous l'influence allemande, l'élargissement prévu à l'Est de l'U.E. ne se fasse au détriment du Sud (où pourtant la pression démographique est plus forte).

### **III.3. Et dans le futur ?**

Le Maroc continue donc de plaider, auprès des pays partenaires, la cause de nouveaux modes de gestion de la dette, parmi lesquels la conversion n'est sans doute pas le moins prometteur. Mais que pourrait-il faire à l'intérieur pour éviter une rechute dans le "tourbillon de l'endettement" ?

Selon le ministère marocain de la Prévision Economique et du Plan, il n'y a qu'une recette : admettre ce taux - aujourd'hui reconnu internationalement - d'un déficit budgétaire maximum de 3% en deçà duquel on évite d'aggraver l'endettement, puis continuer dans la rigueur et l'effort.

Dans sa Note d'orientation pour la préparation du Plan Quinquennal 1999-2003, ce ministère estime que les finances publiques connaissent des contraintes liées aussi bien aux impératifs du financement du développement économique et social qu'à l'ouverture sur le reste du monde. En tenant compte de ces deux contraintes, et en l'absence de mesures fiscales compensatoires, le solde global du Trésor public serait un déficit dont le

niveau passerait de 3% du PIB en 1998/99, à 3.5% en 2003/2004. Afin de financer ce déficit il faudrait, d'une part, stabiliser l'encours de la dette intérieure publique, relativement au PIB, à 39% tout au long de la période du Plan et, d'autre part, poursuivre la politique de désendettement extérieur de L'Etat, se traduisant par un flux net négatif de près de 3 milliards de Dh. par an.

Le Maroc a pour objectif de ramener son déficit budgétaire à 1.5% du PIB dès 2001, niveau qu'il entend maintenir au-delà de cette date. Pour y parvenir, il lui faut mobiliser des ressources additionnelles de près de 10 milliards de Dh., en moyenne annuelle. Ce qui est difficile à cause de :

- la réduction du poids des recettes fiscales relativement au PIB, en liaison principalement avec la baisse des recettes douanières résultant du démantèlement tarifaire dans le cadre de l'accord d'Association avec l'U.E.;
- la diminution du poids des recettes non fiscales, du fait du recul attendu des recettes de privatisation et de l'hypothèse d'un non renouvellement de d'accord de pêche.

Or, la mobilisation de ressources additionnelles d'une telle ampleur, sous forme d'emprunt ou de financement monétaire, risquerait de porter atteinte aux équilibres fondamentaux et d'évincer le secteur privé. Il sera donc nécessaire d'identifier des sources de recettes compensatoires. En l'absence de ces mesures, les pouvoirs publics se trouveraient soit dans la situation de devoir réduire de manière proportionnelle les dépenses (dont celles d'investissement), soit d'aggraver le niveau du déficit du Trésor qui pourrait atteindre 3.5% du PIB. Une telle situation engendrerait un alourdissement de l'endettement, l'éviction du secteur privé des sources de financement, avec pour conséquence, une remise en cause des objectifs de stabilité macro-économique et aussi des objectifs de croissance, par le biais soit d'une hausse des taux d'intérêt soit d'une reprise de l'inflation et une détérioration de la compétitivité globale de l'économie du pays.

## Conclusion

Il se dégage des analyses ci-dessus que, malgré les formules adoptées, le Maroc ploie sous un taux d'endettement insupportable, tant en termes de montant global (l'encours de la dette) que de ratios d'endettement (dette/PIB, service de la dette/exportations...).

Le processus de reconversion d'une partie de la dette en projets d'investissements est intéressant mais reste à des niveaux bien en dessous de ce qui est nécessaire pour être une véritable réponse au problème. La réduction du volume de la dette obtenue auprès de la France, de l'Espagne et, plus récemment encore de l'Italie, demeure modeste eu égard aux défis socio-économiques auxquels se trouve confronté le Maroc. La combinaison de cette reconversion avec des dons et des prêts à des taux favorables peut, assurément, pallier les lenteurs et la modestie des résultats obtenus auprès des créanciers, aussi est-il nécessaire que cet effort soit poursuivi de façon soutenue.

Il faut absolument des coups de pouce supplémentaires car toute gestion de la dette reste aléatoire, voire inefficace tant que le déficit budgétaire du pays endetté n'est pas maîtrisé. La maîtrise de ce déficit est le seul moyen de sortir du cercle vicieux de l'endettement. La seule approche consiste donc à dégager des ressources nouvelles. Par exemple, encourager l'investissement direct des entreprises et tabler sur une vive remontée de nouveaux flux financiers durables. L'expansion des IDE permettrait de couvrir le déficit des capitaux publics et de conforter ainsi l'option d'une gestion active de la dette.

Certes, 1997 a été une année record pour les IDE. Attirés par les privatisations, ils ont presque triplé par rapport à leur niveau en 1996 pour atteindre 1.2 Mds \$. En particulier, les IDE français ont atteint environ 890 MF. Malheureusement, les entreprises françaises, après avoir profité des privatisations, semblent adopter une position de repli.

A notre avis, pour attirer les IDE, le Maroc doit améliorer les points faibles suivants :

- un encadrement technique et juridique insuffisant;
- une promotion de l'image du pays à l'étranger, que ce soit au niveau des touristes porteurs de devises fortes ou de l'appel aux investisseurs. Le montant actuel des IDE ne peut en effet soutenir les ambitions de croissance du Maroc;

- des procédures administratives longues, presque décourageantes. Les réformes qui ont été introduites dans les secteurs financier et bancaire demeurent sans grande portée. La réglementation commerciale en vigueur ne fait que peu de place à la concurrence, qui est pourtant un des ressorts du dynamisme économique.

La situation d'endettement ne peut être ni durable ni endurable (BICHARA K., 1997). La coopération entre l'Europe et le Maroc reste classique. Son cadre est obsolète. Il faut mettre en place un cadre de coopération rénové, tenant compte de la mondialisation et de la coopération régionale à l'échelle de la Méditerranée, dans un nouvel esprit et avec de nouveaux instruments. L'Europe, avec laquelle le Maroc a signé l'Accord d'Association, est appelée à faire un "geste" (aussi bien politique qu'économique) pour aider son voisin du Sud à préparer ses entreprises industrielles et son agriculture au choc de la libération des échanges. L'appel s'adresse en particulier à la France, à l'Italie et à l'Espagne, les trois pays du bassin méditerranéen, avec lesquels le Maroc effectue l'essentiel de son commerce.

L'UE qui est la principale zone créancière avec plus de 36% du total de la dette du Maroc ne peut faire la sourde oreille à une exigence maintes fois répétée. On comprend aisément les difficultés de l'entreprise. Mais à défaut d'une politique hardie sur ce sujet, on risque de "périphériser" davantage l'espace sud méditerranéen et d'accroître les risques d'échec du partenariat engagé, car les nouveaux financements seraient détournés pour payer le service de la dette tandis que les IDE escomptés continueraient d'être entravés par l'absence de facilités adéquates, due à l'ampleur de la dette et au risque d'insolvabilité.

Le partenariat euro-méditerranéen raterait son objectif s'il se limitait à prévoir une injection de capitaux de 10,2 Mds d'Ecus (ressources propres et prêts de la BEI) dans les 12 PTM sur 5 ans. Ces sommes, outre qu'elles sont insuffisantes pour représenter un véritable "Plan Marshall financier", n'auraient qu'un impact très limité en dehors d'une politique audacieuse sur le front de l'endettement. En effet, si la locomotive européenne a réellement le souci de tirer le wagon des PTM, il paraît impératif :

- de réaménager la dette des PTM;
- d'en annuler au moins la part qui est d'origine multilatérale ou garantie par les Etats de l'UE;

- d'en reconvertir une partie en monnaie locale pour financer la protection de la nature, du littoral ou la conservation des sites archéologiques (Debt for nature swap);
- de négocier la conversion d'une autre partie en actions industrielles (Debt for equity swap), etc.;
- de convertir les montants destinés au remboursement en "ligne de crédits" destinés à des projets de développement clairement identifiés, incluant des coproductions, des coparticipations, des programmes de formation,...

En somme, il ne s'agit pas de donner plus, mais de prendre moins : en réduisant, voire en arrêtant les ponctions qui appauvrissent, en rééquilibrant de façon équitable les termes de l'échange et en établissant un contrôle sur les fluctuations spéculatives des monnaies.

## Bibliographie

- Agence française de développement, 1997, Rapport annuel, Paris.
- Ambassade de France au Maroc, 1998, Les relations financières franco-marocaines, Rabat.
- Banque Mondiale, 1996, World Debt Tables, Washington.
- Banque Mondiale, 1999, Global Development Finance, Washington.
- BERTHELEMY J., 1990, "L'endettement du tiers monde", Que sais-je?, Presses universitaires de France, n°1245, Paris.
- BICHARA K., 1994, L'Europe et la Méditerranée : géopolitique de la proximité, L'Harmattan, Paris.
- BICHARA K., 1997, Le Partenariat Euro-méditerranéen après la Conférence de Barcelone, L'Harmattan, Paris.
- Commission des Communautés Européennes, 1996, Règlement (CE) N° 1488/96 du Conseil, J.O. 30/07/1996.
- CHATELEUS M. et PETIT P., 1997, "Le partenariat euro-méditerranéen", Monde arabe, Maghreb- Machrek, n° hors série, décembre.
- EL MALKI H., 1989, Trente ans d'économie 1960-1990, Editions du CNRS, Paris.
- FERGUENE A. et MOHSSINE-ABDALI F., 1999, "Infrastructures de recherche et volet scientifique et technologique du Partenariat euro-méditerranéen : Le cas du Maroc", communication aux *XVèmes journées de l'Association Tiers-Monde*, Béthune, Université d'Artois, 27-28 mai.
- FONTAGNE L., 1997, L'Union Européenne et le Maghreb, OCDE, Paris.

MADEUF B., 1994, “ Endettement international et multinationalisation: la relève? ”, Mondes en développement, n°47.

Ministère marocain de l'Economie et des Finances, 1999, Projet de loi de finances 1999/2000, Rabat.

Ministère marocain de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, 1998, La formation des cadres au Maroc, Rabat.

RUTHERFORD T.R., RUTSTRON E.E. et TARR D., 1994, “ L'accord de libre-échange entre le Maroc et la CEE: une évaluation quantitative ”, Revue d'Economie du Développement, n°2, juin.

SID AHMED A. (dir.), 1998, Economies du Maghreb, l'impératif de Barcelone, CNRS Editions, Paris.

SID AHMED A., 1998, “ Les économies maghrébines face aux défis de la zone de libre-échange euro-méditerranéen ”, in SID AHMED A. (dir.), 1998, *Economies du Maghreb, l'impératif de Barcelone*, CNRS Editions, Paris, p. 197-213.

ZAÏM F., 1995, “ Un engagement européen à la mesure des défis, ”, in *Euro-Méditerranée une région à construire*, Paris, Publisud.

## **Annexe1 : Les principaux créanciers**

Il y a trois principales catégories de créanciers : les gouvernements (également appelés créanciers bilatéraux), les institutions financières internationales et les banques commerciales.

### **1°) Les créanciers bilatéraux**

Il y a deux types de créanciers bilatéraux : les membres du Club de Paris et les autres. Le Club de Paris est essentiellement constitué du G7 et des pays créanciers riches faisant également partie de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Les principaux bailleurs de fonds publics ne faisant pas partie du Club de Paris sont l'Europe de l'Est, l'ancien bloc soviétique (à l'exception de la Russie, nouveau membre du Club de Paris depuis 1997) et les Etats arabes. Les créanciers bilatéraux ont été les premiers à offrir un allègement de la dette au début des années 1980. Aujourd'hui, le Club de Paris propose des réductions ou des rééchelonnements de dette aux pays qui répondent à certains critères. Ces critères sont stricts, mais les pays qui y satisfont peuvent bénéficier d'une réduction de 67% sur une partie de leur dette impayée, voire de 80% au titre de l'Initiative PPTE (pays pauvres très endettés). La part de la dette pouvant être réduite est celle qui n'a pas été rééchelonnée précédemment, qui n'est pas convertible et qui a été contractée avant la date butoir, c'est-à-dire la date à laquelle le pays a pour la première fois sollicité l'assistance du Club de Paris. Pour la plupart des pays, cette date butoir se situe au début des années 1980. Les dettes contractées par la suite ne peuvent faire l'objet d'un allègement. Remarquons aussi qu'en certaines occasions, des pays non-membres du Club de Paris ont accordé un allègement de la dette aux conditions du Club de Paris.

### **2°) Les institutions financières internationales**

Parmi les institutions financières internationales figurent le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Elles sont réunies au sein du Club de Londres et sont dirigées par les Etats membres, ce qui équivaut virtuellement à l'ensemble des Etats du monde. Ces institutions empruntent la majeure partie de leurs capitaux à des conditions très favorables sur les marchés financiers internationaux grâce à leur côte de crédit favorable. Elles doivent principalement cette côte de crédit au fait que leurs emprunts sont garantis par l'ensemble des Etats membres. Comme les

institutions financières internationales offrent les meilleures conditions du marché et qu'elles se sont vues confier un rôle particulier dans le système financier international, elles insistent sur leur statut de "créancier privilégié", qui leur garantit la préséance dans les remboursements. Si le pays débiteur ne rembourse pas les échéances de son emprunt en temps et heure prévus, il est mis "hors course" et ne recevra en principe plus de prêts des autres créanciers. Jusqu'à l'adoption de l'Initiative PPTE en 1996, les institutions financières internationales n'autorisaient ni l'annulation ni le rééchelonnement de leurs prêts, bien qu'en pratique elles aient toujours permis aux pays d'apurer leur dette par la souscription de nouveaux emprunts à des taux d'intérêt plus faibles et de plus longue durée.

### **3°) Les banques commerciales**

Dans le cadre du Plan Brady adopté en 1989, les banques commerciales ont réduit les créances commerciales des pays débiteurs à revenu intermédiaire de près de 20% (dette commerciale du Mexique, du Brésil, de l'Argentine, du Costa Rica, du Maroc, des Philippines), et de 35% dans le cas du Pérou. Pour ce faire, les banques avaient obtenu l'aval des gouvernements et des institutions financières internationales. Le Plan Brady a donc reporté le risque du crédit des créanciers commerciaux vers les créanciers bilatéraux. Parmi ces banques, la BAD a pour mission de fournir des ressources techniques et financières aux pays africains en développement qui en sont membres afin de stimuler leur croissance économique et leur développement. Créée en 1963, elle compte, outre les 53 pays africains, 24 actionnaires non-régionaux de tous les continents, parmi lesquels les Etats-Unis, l'Allemagne, la France et le Japon.